

AFFAIRES COURANTES

[Français]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 10^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pierre Deniger (La Prairie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du comité permanent des transports.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

M. OBERLE—LES PERSONNES TOUCHANT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée de 1,331 habitants de Prince George, en Colombie-Britannique. Elle proteste contre le fait qu'à cause du programme de partage de travail lancé récemment par l'État fédéral, les personnes touchant des allocations d'assurance-chômage qui sont incapables de participer à ce programme, et qui cependant ne sont autorisées à ne gagner sans pénalité que 25 p. 100 de leurs prestations hebdomadaires font l'objet de discrimination. Outre qu'ils ont un revenu sensiblement inférieur à celui des bénéficiaires du programme, ces travailleurs sont pénalisés s'ils exercent en dehors de celui-ci un emploi à temps partiel d'une quelconque importance.

● (1520)

Les pétitionnaires espèrent, madame le Président, que vous jugerez cette pétition recevable et que vous voudrez bien exercer le pouvoir discrétionnaire attaché à vos fonctions de Président de la Chambre des communes pour en autoriser la discussion et le renvoi au comité compétent et cela dans les plus brefs délais, afin que nous puissions réparer cette manière injuste d'employer des fonds publics dans le cadre d'un programme qui est par ailleurs constructif.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 2834, 3616, 3617, 4153 et 4240.

[Texte]

LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question n^o 2834—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le secrétariat d'État pour les Musées nationaux du Canada à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer a) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, b) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des \$64,811 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

Questions au Feuilleton

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de a) l'achat d'équipement, b) l'évolution du rôle de l'employeur, c) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

1. a) et b) Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2. Bien que les statistiques des Musées nationaux du Canada ne nous permettent pas de déterminer si les dépenses engagées pour les congés d'étude devaient servir à l'acquisition d'équipement neuf exigeant des connaissances nouvelles de la part des employés, il convient de noter, en égard à cette période, que les MNC n'ont fait l'acquisition d'aucune pièce d'équipement sophistiqué exigeant des connaissances particulières.

3. Néant.

4. On ne trouve dans les statistiques dressées sur cette période pour la revue annuelle de la formation et de l'éducation aucun renseignement sur les congés d'étude dont ont pu bénéficier les employés des MNC qui ont quitté la Fonction publique.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Question n^o 3616—**M. Herbert:**

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et par province, quelle est la contribution annuelle par habitant du gouvernement au titre des garderies de jour?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le tableau suivant donne, par habitant, la contribution fédérale versée en vertu du Régime d'assistance publique du Canada à l'égard du coût des services de garderie provinciaux et territoriaux. La contribution fédérale aux provinces et aux territoires ne représente pas la moitié de tous les coûts engagés par les unes et les autres au titre des services de garderie, du fait qu'il y a des programmes, des clientèles et des coûts de garderie qui ne sont pas admis au partage, selon que le déterminent la loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, son règlement d'application et les directives connexes.

Régime d'assistance publique du Canada
Contribution versée en 1981-1982 au titre
des services de garderie

	Coûts	Population totale*	Par habitant
Terre-Neuve	\$ 300,000	585,000	\$ 0.51
Île-du-Prince-Édouard	200,000	125,000	1.60
Nouvelle-Écosse	2,800,000	857,000	3.27
Nouveau-Brunswick	400,000	710,000	0.56
Québec	10,500,000	6,340,000	1.66
Ontario	23,700,000	8,625,000	2.75
Manitoba	3,500,000	1,055,000	3.32
Saskatchewan	2,400,000	980,000	2.45
Alberta	7,000,000	2,160,000	3.24
Colombie-Britannique	10,500,000	2,710,000	3.87
Territoire du Yukon	100,000	22,000	4.55
Territoires du Nord-Ouest	100,000	43,000	2.33
	61,500,000	24,212,000	

*Source—Statistique Canada: chiffres entre recensements du 1^{er} juin 1981.